

**Département de la Loire
Commune de Saint Denis sur Coise**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
*Séance du 05 mars 2026***

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 05 mars 2026 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : Daniel BONNIER, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Georges FAURE

Absents excusés : Jean-Louis CASSE (pouvoir à Daniel BONNIER), Monique JACOUD,

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance désigné : Philippe JACOUD

D/2026-03-6

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 – lotissement du Soleil Couchant

Après examen du Compte Financier Unique 2025, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 6 144.40 € à l'article R002.

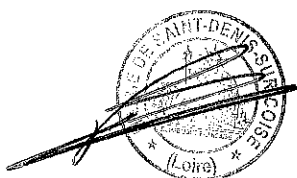
DECIDE d'inscrire l'excédent d'investissement de 72 106.34 € à l'article R001.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER

Le secrétaire de séance



Publié le :

- 6 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20260305-D2026-03-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026